



Envoyé en préfecture le 05/11/2018

Reçu en préfecture le 05/11/2018

Affiché le 05/11/18

ID : 063-200071199-20181029-CCPL_2018_135-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	35 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : 23 octobre 2018

Date d'affichage : 23 octobre 2018

SEANCE DU 29 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf du mois d'octobre, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Saint-Clément de Régnat.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Stéphane CHABANON, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Jeanne DEBITON, André DEMAY, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Éric GOLD, Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, David MOURNET, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Bertrand HANOTEAU

Luc CHAPUT a donné pouvoir à Jeanne DEBITON

Philippe LE PONT a donné pouvoir à Robert IMBAUD

Absents représentés :

Jean-Claude PAPUT

Absents :

Josette BREYSSE, Marc CARRIAS, Roland GENESTIER

Secrétaire de séance : François-Xavier PERRAUD

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2018-135 : FICHES CHANTIER IMPL

Lauréate d'un appel à projet porté par la région Auvergne-Rhône-Alpes avec Aradel et Macéo, la communauté de communes Plaine Limagne travaille depuis mars 2018 avec une équipe projet pluridisciplinaire à l'amélioration de son économie de proximité. Parmi les nombreuses pistes d'action, l'une émerge clairement et fait l'unanimité de l'équipe projet : la création en Plaine Limagne d'une *Balade gourmande*. Ce nouvel évènement reprendra un concept qui fonctionne très bien partout en France : un parcours jalonné d'étapes gourmandes. Pour se démarquer, l'équipe projet propose un itinéraire qui sera fait à vélo – voire à vélo à assistance électrique. A l'issue du parcours, les participants pourront rencontrer les producteurs au marché de produits locaux. L'équipe projet envisage également une soirée festive à l'issue de la balade gourmande.

Les objectifs de cet évènement sont de :

- ◆ valoriser les producteurs locaux, les produits locaux,
- ◆ valoriser le patrimoine local et son histoire,
- ◆ renforcer le lien entre les habitants et leur territoire,
- ◆ générer de nouveaux flux économiques sur notre territoire.


Evènement annuel réalisé pour la première fois en juin ou juillet 2019, cette balade gourmande sera dans un premier temps portée par la communauté de communes, qui fédèrera un maximum d'acteurs pour proposer un évènement de qualité.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de valider le principe de réaliser une balade gourmande, nouvel évènement porté et coordonné par la communauté de communes.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le **OSMIA3**
Le Président,

Le Président

Claude RAYNAUD
